

## Sources et contacts

### Règlements et directives de la Faculté des SSP:

<http://www.unil.ch/ssp/reglements>.

### Informations :

**Réception des étudiants:** bureau 2609, bâtiment Géopolis, ouvert du lundi au vendredi de 10h à 13h, tél 021/692.31.20, mail [ssp@unil.ch](mailto:ssp@unil.ch)

**Conseillers aux études:** <http://www.unil.ch/ssp/contacts>

## Structure du master

Le master est composé d'une partie enseignement et d'un mémoire de master.

Selon les filières d'études, la partie d'enseignement peut être scindée entre un tronc commun et une orientation.

## Horaire des enseignements

La constitution de l'horaire de cours se passe en trois étapes :

1. Prendre connaissance de la structure du plan d'études de master: <http://www.unil.ch/ssp/master>
2. Consulter et lire attentivement le plan d'études, en particulier les textes qui donnent des instructions précises sur les enseignements et évaluations à réaliser.
3. Consulter les horaires des enseignements choisis sur Unidoc.

## Inscriptions

### Aux enseignements et aux évaluations

Les inscriptions aux enseignements et aux évaluations (examens et validations) sont obligatoires durant les quatre premières semaines du semestre.

Les étudiants doivent s'inscrire à tous les enseignements (cours, cours-séminaires, séminaires, TP (travaux pratiques), PT (pratique de terrain), stage qu'ils suivent dans leur programme d'études.

L'inscription à l'enseignement vaut inscription à l'évaluation pour les cours et cours-séminaires évalués par un contrôle continu (CCS), pour les séminaires, les TP, les PT et les stages.

En revanche, les étudiants doivent s'inscrire à l'évaluation en plus de l'inscription à l'enseignement pour les cours et les cours-séminaires évalués par un examen écrit, un examen oral ou un document à rendre.

**Inscriptions tardives :** après le délai d'inscription, des inscriptions tardives sont possibles auprès du secrétariat des étudiants pendant deux semaines, moyennant paiement d'une taxe de retard de CHF 200.- pour les enseignements et CHF 200.- pour les examens et validations. Après la période d'inscription tardive, aucune demande d'inscription n'est prise en considération, sauf en cas de force majeure.

Aucun résultat ne peut être pris en compte si l'inscription à l'évaluation n'a pas été effectuée selon les règles en vigueur.

Pour les étudiants en sport, les inscriptions aux pratiques et camps sportifs se déroulent selon la Directive du Décanat relative à la gestion des cours et des camps d'activités physiques et sportives.

L'étudiant qui suit des enseignements et présente des évaluations dans d'autres institutions doit les inscrire auprès de la Faculté des SSP et doit également respecter les modalités d'inscription de l'institution d'accueil.

## Conditions de réussite

Pour tous les masters: obtention d'une note de 4 au minimum au mémoire.

**Psychologie:** réussite des évaluations et obtention d'au maximum 12 crédits ECTS de notes insuffisantes dans la partie enseignement.

**Sciences sociales:** réussite des évaluations et obtention d'au maximum 6 crédits ECTS de notes insuffisantes dans le tronc commun et 12 crédits ECTS de notes insuffisantes dans l'orientation.

**Science politique:** réussite des évaluations et obtention d'au maximum 9 crédits ECTS de notes insuffisantes dans le tronc commun et 9 crédits ECTS de notes insuffisantes dans l'orientation.

### Sport:

- pour les orientations avec une seconde discipline enseignable: réussite des évaluations et obtention d'au maximum 12 crédits ECTS de notes insuffisantes dans la partie enseignements en sciences du sport et réussite de la seconde discipline;
- pour les autres orientations: réussite des évaluations et obtention d'au maximum 18 crédits ECTS de notes insuffisantes.

## Présentation des évaluations

L'étudiant a droit à deux tentatives pour chaque évaluation, sous réserve de l'art. 78 RLUL.

Les évaluations sont présentées comme suit:

- Pour les **documents à rendre, examens écrits** avec ou sans documentation et **examens oraux**, l'étudiant peut choisir d'inscrire et de présenter l'évaluation soit à la session qui suit immédiatement la fin des enseignements, soit à la suivante. L'étudiant obtient une note.
- Pour les **contrôles continus (CCS)**, l'évaluation se déroule obligatoirement durant le ou les semestres d'enseignement. L'étudiant obtient une note.
- Pour les **séminaires, TP, PT et stages**, l'enseignant fixe les délais et attribue l'évaluation à la session qui suit immédiatement l'enseignement ou à la session suivante. L'étudiant obtient la mention «réussi» ou «échoué».
- **Présentation des CCS:** lorsqu'un enseignement est évalué par un contrôle continu (CCS), l'étudiant doit se présenter aux épreuves fixées par l'enseignant durant le cours. Le CCS fait l'objet d'une note.

**Présentation d'une seconde tentative suite à un échec:** en cas d'échec à la première tentative l'étudiant peut:

- soit suivre à nouveau l'enseignement l'année suivante;
- soit inscrire sa seconde tentative à la session d'été suivante en cas d'échec à la session d'hiver et à la session d'hiver suivante en cas d'échec à la session d'été et/ou d'automne.

Un examen échoué à la session d'été ne peut pas être représenté à la session d'automne, excepté pour les cas prévus par la Directive du Décanat en la matière (étudiants ayant présenté toutes les évaluations requises, mémoire compris, pour obtenir le bachelor ou le master à la session d'été et auxquels il reste au maximum pour 12 crédits ECTS de notes insuffisantes à représenter pour obtenir ce titre).

**Présentation d'une seconde tentative suite à un retrait:** en cas de retrait à la première tentative l'étudiant doit inscrire sa seconde tentative à la session d'été suivante en cas de retrait à la session d'hiver et à la session d'hiver suivante en cas de retrait à la session d'été et/ou d'automne.

La note de 0 ou l'évaluation «échoué» est attribuée en cas d'absence injustifiée.

## Absence, défaut et pièces justificatives

En cas d'empêchement, pour de justes motifs (notamment maladie), de se présenter à une évaluation ou de remettre un travail, les étudiants doivent remettre un certificat médical, ou toute pièce attestant de l'incapacité **dans les trois jours au secrétariat des étudiants**. La Faculté se réserve le droit de soumettre les pièces justificatives de nature médicale au médecin conseil de l'UNIL.

Les étudiants sont tenus de se présenter aux évaluations qui se déroulent hors de la période d'incapacité.

## Délais d'études

Les masters en psychologie, sciences sociales, science politique et sciences du mouvement et du sport comportent 120 ECTS. Les étudiants disposent de 6 semestres au maximum pour réussir un master à 120 crédits ECTS. Un échec définitif est prononcé en cas de non réussite dans les délais.

Une prolongation d'études de 2 semestres au maximum peut être accordée aux étudiants qui en font la demande par écrit, accompagnée d'un justificatif attestant d'un motif d'ordre professionnel, familial ou d'atteinte à la santé.

## Etudes à temps partiel

Il est possible de demander, au moment de l'inscription dans le programme de master, de bénéficier d'un statut d'étudiant à temps partiel pour des motifs d'ordre professionnels, familiaux, médicaux ou relatifs à l'élaboration d'un projet personnel.

Les justificatifs doivent être présentés avant le début du cursus de master et à la fin du 1er et du 2ème semestre d'inscription lorsqu'il s'agit de motifs professionnels.

En cas d'acceptation, le programme d'études est inchangé. En revanche, le délai d'études est prolongé et l'étudiant dispose de 8 semestres au maximum pour réussir un master à 90 crédits ECTS et de 10 semestres au maximum pour réussir un master à 120 crédits ECTS.

## Mémoire

Chaque programme de master comporte l'élaboration d'un mémoire. Le mémoire est un travail individuel effectué sous la responsabilité d'un directeur et qui débouche sur un rapport écrit évalué lors d'une défense orale publique.

Les étudiants sont priés de se référer à la procédure du Décanat sur le mémoire et aux documents établis à leur attention à la page: <http://www.unil.ch/ssp/memoire>

Le mémoire doit être défendu en première tentative au plus tard à l'avant-dernière session à laquelle l'étudiant peut réglementairement se présenter, soit:

- pour un délai d'études au semestre de printemps: l'étudiant doit défendre son mémoire en première tentative pour la session d'été (juin), de sorte à disposer de la session d'automne (août) afin de présenter une seconde tentative si nécessaire;
- pour un délai d'études au semestre d'automne: l'étudiant doit défendre son mémoire en première tentative pour la session d'automne (août) précédente, de sorte à disposer de la session d'hiver (janvier) afin de présenter une seconde tentative si nécessaire.

## Mobilité

Les étudiants ont la possibilité de suivre un semestre d'études dans une autre université suisse ou à l'étranger.

Les étudiants intéressés doivent prendre contact avec leur conseiller aux études et soumettre, à l'avance leur projet d'études dans une autre université suisse ou étrangère.

Afin d'être validés dans les plans d'études, les cours suivis doivent avoir été sanctionnés positivement par des épreuves et d'autres modes d'évaluation jugés équivalents.